

les nouvelles de l'eau

La lettre du SAGE Alagnon

Année 2012 – n°1

ÉDITORIAL

L'ALAGNON... notre bien commun !

Depuis plusieurs années, des femmes et des hommes de différents horizons ont pris conscience des enjeux de l'eau, véritable bien commun.

Pour nous, habitants du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, notre trame bleue c'est l'Alagnon. Avec ce réservoir hydrologique et écologique situé en tête de bassin de l'Allier et de la Loire, nous devons exercer pleinement nos responsabilités pour préserver la richesse des milieux naturels sans pour autant brider les activités humaines.

Grâce à cette dynamique de tous les acteurs locaux, un nouvel outil a pu se mettre en place : le Schéma

d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Il va nous permettre d'instaurer une gestion équilibrée de la ressource en eau. Sa mise en place nécessitera une concertation permanente et une volonté d'aboutir, sachant que nous travaillons aujourd'hui pour les générations de demain.

Nul doute que nous aurons à cœur de réussir à préserver ce bien commun : l'eau.

Maurice Mestre

Président de la Commission Locale de l'Eau

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. »

Art. L. 210-1 du code de l'environnement

SOMMAIRE

2 - 4 Dossier : le SAGE Alagnon de A à Z

5 Éclairages

6 Interview



Le bassin-versant de l'Alagnon, une zone stratégique d'attention

Les réflexions concernant la gestion locale de l'eau et des milieux aquatiques sont menées à l'échelle du **bassin-versant*** de l'Alagnon. La particularité de celui-ci est d'occuper une place stratégique de **tête de bassin-versant*** de l'Allier et de la Loire.

Composé d'une mosaïque de milieux remarquables en termes de biodiversité, le bassin-versant de l'Alagnon est reconnu pour être une zone de reproduction des poissons migrateurs (dont le saumon atlantique) et d'habitats d'espèces emblématiques (l'écrevisse à pattes blanches et la loutre). Ce territoire constitue ainsi un réservoir hydrologique et écologique de première importance pour le bassin-versant de la Loire et nécessite une grande attention.

« un réservoir hydrologique et écologique de première importance »

GLOSSAIRE

* Bassin-versant :

Le bassin-versant de l'Alagnon correspond au territoire, délimité par les lignes de crêtes, dans lequel les eaux tombées alimentent l'Alagnon. Il est lui-même une composante du bassin-versant de l'Allier et de celui de la Loire.

* Tête de bassin-versant :

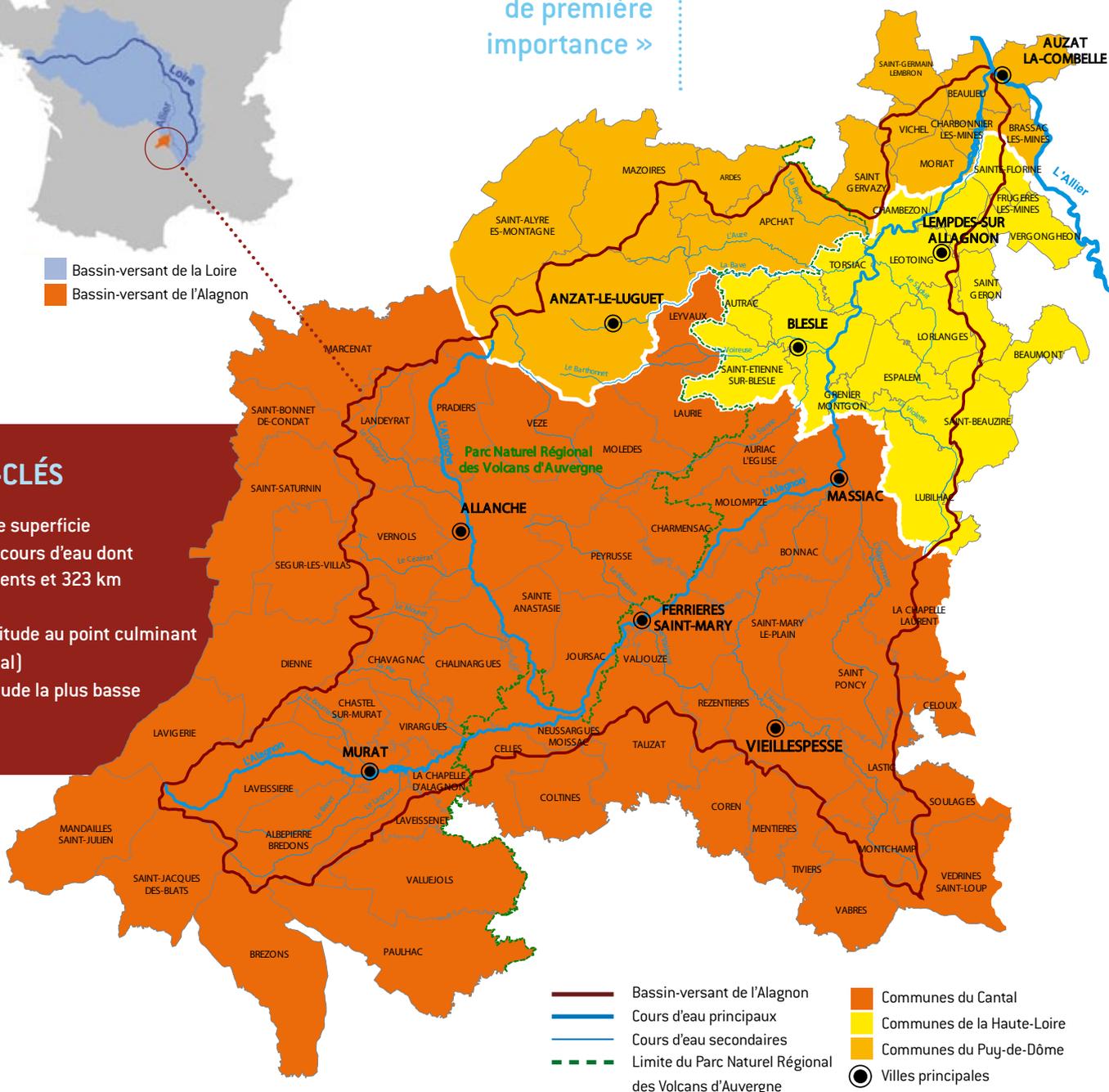
À l'extrême amont des cours d'eau, les têtes de bassin-versant représentent un « capital hydrologique ». Elles conditionnent en quantité et en qualité les ressources en eau de l'aval et présentent en général une importante biodiversité. Pour autant, ces zones restent fragiles et peu reconnues.



■ Bassin-versant de la Loire
■ Bassin-versant de l'Alagnon

CHIFFRES-CLÉS

1 042 km² de superficie
1 091 km de cours d'eau dont
 768 km permanents et 323 km temporaires
1 855 m d'altitude au point culminant
 (Plomb du Cantal)
386 m à l'altitude la plus basse
 (Saut du Loup).



Le tour du SAGE en 3 questions

Quels enjeux ?

Aujourd'hui, la ressource en eau et les milieux aquatiques (rivières, lacs, zones humides, nappes d'eau souterraines...) subissent de nombreuses pressions liées à leurs usages. La dégradation de la qualité de l'eau, les inondations, la sécheresse et la détérioration des milieux naturels ont d'importantes répercussions sur les activités humaines, la santé et la biodiversité. Pour répondre à ces enjeux cruciaux, des politiques publiques sont menées pour préserver ou restaurer la ressource en eau et les milieux aquatiques, aussi bien à l'échelle globale que locale.

Le SAGE, kézaco ?

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est un outil de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques initié et mis en œuvre au niveau local. Au-delà des frontières administratives et des oppositions d'intérêt, il rassemble riverains et usagers locaux autour d'un projet commun : **satisfaire et concilier les différents usages de l'eau tout en minimisant les atteintes à l'environnement.**

Pourquoi un SAGE pour l'Alagnon ?

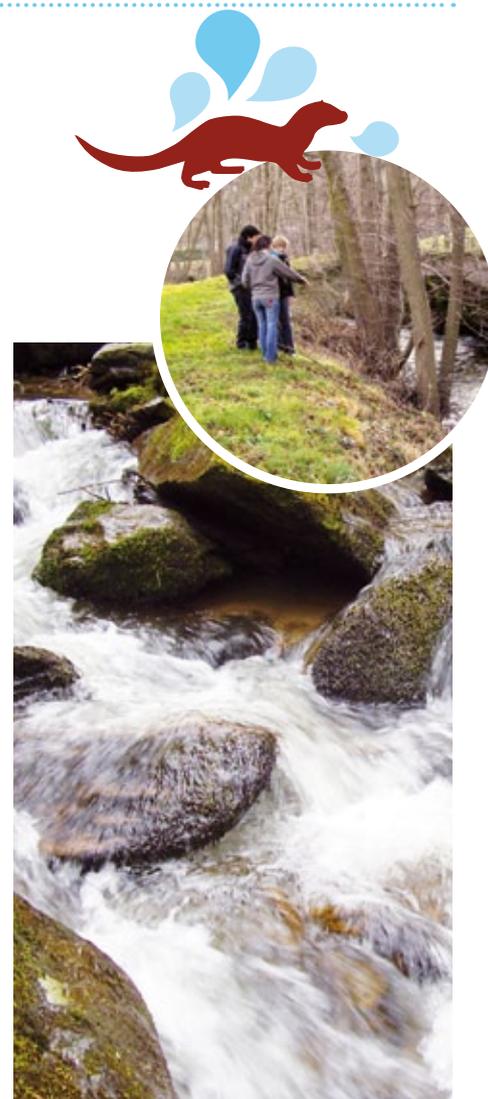
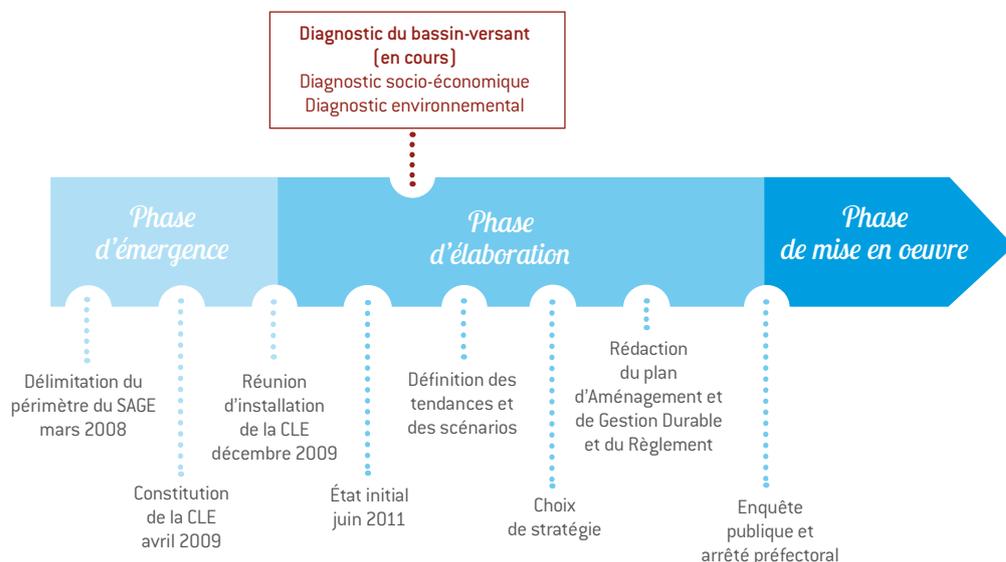
Le SAGE Alagnon va définir les orientations fondamentales de la politique de l'eau sur l'ensemble du bassin-versant de l'Alagnon. Il posera les objectifs d'utilisation, de protection, de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques mais aussi les moyens pour les atteindre. Ainsi, des réponses concrètes et des règles communes favoriseront une gestion collective et pérenne de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Un document de référence

Une fois approuvé, le SAGE deviendra un document de référence pour l'administration (l'État, les collectivités locales et les établissements publics) et guidera toute décision en lien avec l'eau (les captages d'alimentation en eau potable, les Plans Locaux d'Urbanisme...). Il aura également valeur de réglementation que chacun, administrations et individus, devra respecter.

Une sage réflexion, ne brûle pas les étapes !

Suite à une première phase d'émergence (délimitation du périmètre, choix de la structure porteuse et création de la Commission Locale de l'Eau), le SAGE Alagnon est entré dans une phase d'élaboration. Celle-ci part d'un état initial et d'un diagnostic du bassin-versant, pour ensuite formaliser les objectifs et les dispositions de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. À ce stade, une concertation de la population sera réalisée en soumettant les documents réalisés à une enquête publique. Dès son approbation par arrêté préfectoral, le SAGE passera à une phase de mise en œuvre (application de ses préconisations et de son règlement). Le contenu de ces différentes étapes sera développé dans le deuxième numéro des nouvelles de l'eau (parution prévue au premier semestre 2013).



Qui fait quoi ?

La Commission Locale de l'Eau (voir ci-contre)

Au cœur du projet, la concertation entre l'ensemble des parties prenantes est incarnée par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Cette assemblée délibérante élabore l'outil et gère sa mise en œuvre. La CLE est composée de représentants bénévoles des collectivités territoriales (20 membres), des usagers (11 membres) et de l'État (9 membres). Elle est présidée par Maurice Mestre, Conseiller général du Puy-de-Dôme.

Composé de 11 membres, son bureau est chargé de suivre plus précisément les différentes phases de travail et d'assister la commission :

- Maurice Mestre, Président
- Bernard Delcros, 1^{er} Vice-président
- Pascal Gibelin, 2^{ème} Vice-président
- Robert Romeuf
- Michel Destannes
- Bernard Villaret
- Gérard Pouderoux
- André Dubois
- Jean-Pierre Pavot
- un représentant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- un représentant de la Direction Départementale des Territoires du Cantal.



Le Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses Affluents

Regroupant 10 communautés de communes et 1 commune, soit 97 % du bassin-versant, le Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL) a été désigné pour porter le SAGE. Il assure la gestion administrative, technique et financière pour le compte de la CLE et réalise les études complémentaires nécessaires.

L'animatrice du SAGE

Céline Boisson a rejoint le SIGAL en avril 2010 sur un poste créé spécifiquement pour l'élaboration du SAGE Alagnon. Chargée de l'animation de la Commission Locale de l'Eau et de la rédaction des documents du SAGE, elle a aussi un rôle d'expertise technique auprès de la CLE. Elle est actuellement remplacée par Fabrice Jouanne jusqu'à la fin de son congé maternité en juillet 2012.

« la concertation est au cœur du projet »

Composition de la CLE du SAGE Alagnon

Collège des élus

Maurice Mestre, conseiller général du Puy-de-Dôme
Pierre Pommarel, conseiller régional d'Auvergne
Robert Romeuf, conseiller général de la Haute-Loire
Bernard Delcros, vice-président du Conseil général du Cantal
Yvon Alain, Association des maires du Cantal
Alain Cros, Association des maires du Cantal
Pierre Dalle, Association des maires du Cantal
Michel Destannes, Association des maires du Cantal
Christian Leoty, Association des maires du Cantal
Pierre Peghaire, Association des maires du Cantal
Jean Philippon, Association des maires du Cantal
Nicole Vignes, Association des maires du Cantal
Bernard Villaret, Association des maires du Cantal
Pascal Gibelin, Association des maires de la Haute-Loire
André Halfon, Association des maires de la Haute-Loire
Jean-Pierre Porte, Association des maires de la Haute-Loire
René Roux, Association des maires du Puy-de-Dôme
Rémy Vigier, Association des maires du Puy-de-Dôme
Georges Boit, Établissement Public Loire
Marc Maisonneuve, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
Christian Malbec, SIGAL

Collège des usagers

Gérard Pouderoux, Chambre d'Agriculture du Cantal
Alain Fialip, Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire
Thibault Bonnissieu, Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal
Bruno Fournier, Centre Régional de la Propriété Forestière
Alain Laroussinie, Union Fédérale des Consommateurs d'Auvergne
André Dubois, France Hydroélectricité
Jean-Pierre Pavot, Fédération Départementale de Protection de la Pêche et des Milieux Aquatiques du Cantal
Patrick Vernière, Fédération Départementale de Protection de la Pêche et des Milieux Aquatiques de Haute-Loire
Joël Bec, Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement
Hervé Brun, Association Vive l'Alagnon
Bernard Malleret, SNCF

Collège de l'État

Agence de l'Eau Loire Bretagne
Direction Départementale des Territoires du Cantal
Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire
Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Office National des Forêts
Préfet coordonnateur du Bassin Loire Bretagne [Préfet de la région Centre]
Préfet coordonnateur du SAGE Alagnon [Préfet du Cantal]

L'Alagnon en amont de Ferrières Saint-Mary



L'eau, une ressource à partager

Sur l'ensemble du bassin-versant de l'Alagnon, la consommation d'eau à l'année est estimée à environ 5 millions de m³. Par jour, cela représente le volume de plus de 4 piscines olympiques !

Issue des rivières et des nappes souterraines, cette eau est essentielle à un grand nombre d'activités, aussi bien économiques (abreuvement du bétail, irrigation, activités industrielles, enneigement des pistes de ski...) que domestiques (hygiène, cuisine, eau de boisson, jardinage...).

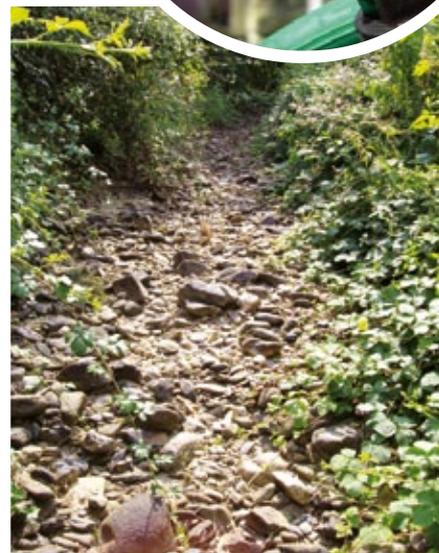
Cette précieuse ressource n'en reste pas moins très fragile. C'est pourquoi les arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau se font de plus en plus fréquents lors des périodes de basses eaux. L'augmentation de nos consommations et la pression engendrée par certains aménagements sur le bassin-versant ainsi que les perspectives de changements climatiques menacent

à terme la biodiversité et la pérennité de nos usages de l'eau.

La Commission Locale de l'Eau a souhaité prévenir les risques de pénurie en période de basses eaux, en faisant intervenir un bureau d'étude sur cette question. Une étude actuellement en cours s'attache à évaluer les volumes d'eau pouvant être prélevés sans nuire de façon irréversible à l'écosystème aquatique. Grâce à ces

données, les représentants des acteurs et des usagers réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau pourront définir une répartition des volumes prélevables par type d'usage ou une priorité entre ceux-ci en cas de crise hydrique.

« à terme, la biodiversité et la pérennité de nos usages de l'eau sont menacées »



L'Auze à sec

Regard dans le rétroviseur : du contrat de rivière au SAGE

Si le SAGE est une démarche nouvelle, la valorisation de la richesse écologique du bassin-versant de l'Alagnon est inscrite depuis 20 ans dans les préoccupations du territoire. Ses objectifs : préserver l'ensemble du patrimoine naturel (zones humides, vallées boisées, forêts alluviales, etc.) mais aussi lutter contre la dégradation de la qualité de l'eau.

Un Contrat de Rivière est lancé en 1991 puis signé en 2001 pour une durée de 5 ans. Cet outil contractuel permettant de financer des études et travaux sur diverses thématiques (assainissement, entretien et restauration de cours d'eau et zones humides, éducation à l'environnement, suivi de la qualité de l'eau) a initialement été porté par la Communauté de communes du Pays de Massiac jusqu'en mars 2003, date de la création du SIGAL. Non achevé en 2005, ce contrat est prolongé jusqu'en 2007. Durant ces sept années, les enjeux et les problématiques du bassin-versant ont alerté les acteurs locaux. Aussi ont-

ils progressivement initié les débats sur l'éventualité d'un SAGE. Le 29 mars 2005, la délibération du conseil syndical du SIGAL en donne le coup d'envoi.

« des règles de gestion et des préconisations nécessaires en matière d'aménagement du territoire »

Le bilan positif du Contrat de Rivière 2001-2007 avait confirmé, par ailleurs, la nécessité de mettre en place des règles de gestion et des préconisations en matière d'aménagement du territoire via une concertation renforcée entre les usagers. Aujourd'hui, le SAGE est élaboré

en parallèle à la mise en œuvre d'un Contrat Territorial (2011-2015). Cet outil comparable au Contrat de Rivière permet en effet de poursuivre les efforts engagés.



Inauguration d'une passe à poisson sur la Sianne en octobre 2011



3 questions à... André Dubois

Délégué régional de France Hydro Électricité,
Membre de la Commission Locale de l'Eau et de son bureau.

Le bassin-versant de l'Alagnon compte 10 microcentrales hydroélectriques produisant environ 16 GWh* par an, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 22 000 personnes pour leurs usages domestiques hors chauffage et eau chaude.

Les impacts de l'hydroélectricité

Comme tous les autres usages de l'eau, les installations de production d'énergie hydraulique ont des impacts sur les cours d'eau : réduction des débits sur les parties court-circuitées, pertes d'habitats aquatiques et obstacles à la circulation des espèces et des sédiments. Ces impacts sont plus ou moins importants selon les installations et la manière dont elles sont gérées.

Quel est votre rôle au sein de la CLE et de son bureau ?

André Dubois : En tant qu'utilisateur de l'eau et acteur essentiel de la production d'énergie renouvelable dans notre région, nous avons un rôle à jouer dans l'élaboration du SAGE. Nous sommes donc présents au sein de la CLE, organe de dialogue entre les différents acteurs de l'eau.



Centrale de Chambezou

Comment les exploitants voient-ils l'influence de leur activité sur les milieux aquatiques ?

A.D : Il est important de rappeler que l'hydroélectricité, première source d'énergie renouvelable en France, ne génère ni gaz à effet de serre, ni aucun polluant et ne consomme pas d'eau. Nous sommes conscients de l'importance de la libre circulation des poissons migrateurs et des sédiments dans le respect de tous les utilisateurs du cours d'eau. De nombreux producteurs ont ainsi réalisé des aménagements qui permettent le passage des poissons migrateurs et des sédiments dans la rivière.

Quelles sont les solutions qui permettraient de minimiser l'impact de l'hydroélectricité sur les milieux aquatiques ?

A.D : France Hydro Électricité a publié, avec le soutien technique et financier de l'ADEME, le guide « vers la centrale hydroélectrique du 21^e siècle ». Ce guide témoigne de notre ambition de concilier deux des objectifs du Grenelle de l'environnement : le développement des énergies renouvelables ainsi que la préservation et la reconquête de la qualité des cours d'eau.

* 1 Gigawatt-heure (GWh) = 1 000 000 Kilowatt-heure (kWh)

En savoir plus sur France Hydro Électricité :
www.france-hydro-electricite.fr

INFOS PRATIQUES

Contact

Céline Boisson (remplacée par Fabrice Jouanne jusqu'au 15 juillet 2012)

Animatrice du SAGE Alagnon

Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses Affluents (SIGAL)

47 rue Jean Lépine

15500 Massiac

Tél. : 04 71 23 07 11

Email : alagnon.sage@orange.fr

Pour recevoir les nouvelles de l'eau

Destinée à tous les acteurs du territoire et aux populations concernées par le SAGE, cette lettre présente cette démarche, son avancement, l'actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin-versant de l'Alagnon.

La Commission Locale de l'Eau a choisi de diffuser largement cette première lettre annuelle d'information. **Pour recevoir gratuitement chez vous les prochaines lettres, il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'animatrice du SAGE.**

Pour en savoir plus

Les documents constitutifs du SAGE et les comptes-rendus des réunions de la CLE sont téléchargeables sur www.gesteau.eaufrance.fr/sage/alagnon

les nouvelles de l'eau

Directeur de publication : Maurice Mestre

Rédaction : Fabrice Jouanne

Conception : Crescend'O

Crédit photos : SIGAL

Crédit illustration : MCBG

ISSN : en cours

Date de parution : mars 2012

Tirage : 9 800 exemplaires

Imprimé sur papier recyclé

